



Objet : Saisine sur l'application de l'accord UCC

Dans le cadre de l'accord groupe sur le dialogue social et afin d'anticiper sur un conflit sur ce sujet, nos organisations syndicales saisissent la Direction de France 3 Corse ViaStella pour échanger sur :

- L'application de l'accord sur la mise en œuvre des unités de compétences complémentaires France 3.
- Demandent à la Direction de France 3 Corse, l'application de l'accord pour les personnels concernés, le paiement de la prime forfaitaire mensuelle, comme le permet l'accord à partir du moment où l'exercice d'une compétence est « ...inhérente à l'activité et exercée de façon effective, régulière, et continue ».

Sans réponse et Considérant que la date de réunion prévue avec les salariés concernés n'a toujours pas été proposée, nos organisations syndicales, vous informent par la présente qu'elles déposent un préavis de grève le mercredi 14 mars 2018 à partir de 00H00 pour une durée illimitée pour l'ensemble des personnels de France 3 Corse Via Stella.

Vous souhaitant bonne réception, veuillez croire, Monsieur le Directeur en notre parfaite considération.

Anne- Marie LECCIA

DS STC

Po J. TRIDANI

Aldo Fogacci

DS CFTD

Recu ce jour  
le 5.3.18  
en main propre  
avec 2 18 euros  
d'usage.

Marie-Hélène Bartoli  
Directrice des ressources Humaines  
France 3 Corse ViaStella